

Commune de Prangins

Municipalité

Préavis No 14/22

Au Conseil Communal

**Choix du raccordement des eaux usées de Prangins
en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon**

**et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC
pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs**

Déléguée municipale : Mme Alice Durgnat-Levi

Dates proposées pour la première séance de commission en présence de la déléguée municipale :

Le 26, 27, ou 28 avril 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La station d'épuration (STEP) de Prangins est vétuste et approche sa capacité maximale ; les travaux d'entretien ces dernières années, ainsi que la mise en place en 2018 d'un système d'automatisation pour alerter en cas de panne et permettre une intervention plus rapide, permettent d'espérer son fonctionnement jusqu'en 2025; au-delà, le bon fonctionnement de la STEP est sujet à caution.

Ce préavis est le 4ème soumis au Conseil communal en l'espace de 6 ans, portant sur l'épuration des eaux de Prangins. Notamment le Préavis 45/20 discuté au Conseil le 24 juin 2020, ainsi que le rapport de la commission chargée de l'étudier, retracent les étapes déjà traversées. De ce fait, le présent préambule ne fera qu'un rappel historique succinct et vous renvoie aux précédents rapports et préavis, ainsi qu'à la chronologie détaillée qui figure en annexe 1.

La Municipalité a examiné l'alternative qui s'offre à Prangins - raccordement de ses eaux usées soit à la STEP de Nyon à l'ASSE soit à la future STEP de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) au Lavasson - sous les trois angles techniques, politiques et financiers. Elle a relevé les avantages et les inconvénients, les contraintes et opportunités propres à chaque option, en considérant aussi les risques à la fois sur le moyen et le long terme. Les questions portant sur :

- La sécurité et la maintenance de l'épuration – et par conséquent les délais de réalisation,
- Les coûts – tant d'investissements (études et réalisation) que de fonctionnement,
- Les contraintes et difficultés relatives à chaque option – en relation notamment avec le site - pour réaliser tel ou tel projet puis en assurer l'exploitation,

ont été évaluées afin de permettre une décision pondérée.

Ce préavis est composé de deux parties :

- d'une part l'argumentaire pour expliquer le choix de la Municipalité de se diriger vers la STEP de l'ASSE à Nyon pour le traitement de ses eaux usées
- et de l'autre, une demande de crédit d'étude pour les travaux de raccordement consécutifs à cette décision.

Le Service de l'environnement, responsable de la STEP, est en charge du dossier qui fait l'objet de ce préavis. Le travail d'analyse a été fait avec le concours de Monsieur Philippe Mingard, Ingénieur conseil de la Commune pour les questions d'épuration et pour le PGEE (plan général d'évacuation des eaux).

Le service des travaux publics assumera la réalisation des travaux une fois que le crédit d'étude aura été validé par le Conseil. C'est pourquoi Le mandat du bureau d'ingénieurs et la description du projet ont néanmoins été élaborés en associant d'entrée de jeu le service des travaux publics au projet d'étude.

2. Contexte

En 1972, Prangins implantait sa propre STEP au bord du lac, en bordure du Port des Abériaux. Cette STEP a été plusieurs fois rénovée et agrandie depuis. Dans le district, trois autres STEP se partagent la mission d'épurer les eaux de 29 communes :

- La STEP de la Dullive, qui traite les eaux des 21 communes, dont celles de la Ville de Gland et de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC). Cette station d'épuration est en fin de vie comme celle de Prangins et une installation neuve sur un nouveau site doit être construite.
- La STEP de Gingins-Chésérèx, qu'il s'agit de raccorder à une STEP régionale plutôt que de remettre à niveau et d'agrandir.
- La STEP de l'ASSE de la Ville de Nyon (VdN), qui traite également les eaux des 5 communes de l'AEB (Association pour l'Épuration des eaux usées du Boiron). Cette STEP doit être mise aux normes.

La Direction générale de l'environnement (DGE) de l'Etat de Vaud a élaboré un « Plan cantonal micropolluants » (PCM) en 2014. Sa démarche, outre le traitement complémentaire de l'azote et des micropolluants, avait également pour objectif le renouvellement du parc de STEPs vieillissant du Canton, en rationalisant l'exploitation par des mesures de régionalisation, c'est-à-dire en regroupant les différentes STEPs sur un seul site.

Depuis 2012, les 30 communes susmentionnées dont Prangins, en collaboration avec la DGE, élaborent un projet de régionalisation de l'épuration des eaux usées et participent aux diverses études sur ce projet. Dans un premier temps, ces études ont abouti sur un projet d'implantation d'une STEP régionale unique pour traiter les eaux usées des 120 000 équivalent habitants (EH) des 30 communes. Le site choisi pour accueillir cette méga STEP se trouvait sur le territoire de la Commune de Gland, au Lavasson.

Ce projet ambitieux visait à la fois à préserver au mieux l'environnement et notre santé, ainsi qu'à minimiser les coûts.

En novembre 2020, le projet de STEP unique régionale est mis à l'arrêt par le vote sous condition du Conseil communal de la VdN. L'APEC informe qu'elle ne peut plus attendre davantage. Elle renonce au projet de STEP unique et donc à traiter les eaux usées de Nyon. Elle étudie alors un projet amendé à la baisse pour les 21 communes de l'association – décision de raccordement de Prangins réservée - pour une capacité entre 60'000 EH et 70 000 EH.

A la suite de la décision de l'APEC de partir seule, la VdN étudie l'agrandissement de sa STEP à l'ASSE, avec le traitement de l'azote et des micropolluants, tenant compte du raccordement des communes de l'AEB, de Gingins, de Chésérèx et de Prangins pour une capacité de 65'000 EH.

La Commune de Prangins se retrouve dans la position de devoir choisir entre deux possibilités, celle de se raccorder à Gland ou à Nyon. A nouveau Prangins, commune de taille moyenne située entre deux villes, doit se poser cette question : s'assumer ou s'associer ? Et si elle s'associe, comme le préconise l'Etat de Vaud et comme il est de son avantage économique de le faire, de quel côté est-ce plus avantageux ?

Il est à relever que la Municipalité a dû se prononcer sans avoir en mains tous les éléments en matière de coûts futurs et qu'elle a dû se baser sur les projections annoncées des études passées ou en cours. Que ce soit la VdN ou l'APEC, les coûts finaux ne seront connus qu'à fin 2022. Cependant, Prangins se devait de se déterminer car l'APEC souhaite poursuivre ses études selon un nombre effectif et non

hypothétique d'habitants. Un ultime délai à fin mars 2022 a gracieusement été accordé par l'APEC à la Municipalité pour prendre position. Prangins a pu ainsi poursuivre ses échanges et obtenir des réponses de la VdN.

3. Point de situation – Analyse des alternatives en présence

La STEP de Prangins à lit bactérien ne traite pas l'azote ni les micropolluants et sera prochainement désaffectée. Après différentes remises à niveau (voir préavis 22/18), une limite à 2025 a été posée pour son maintien, car il ne sera dès lors plus possible d'assurer le fonctionnement du Monobloc Schreiber (l'infrastructure d'une profondeur de 12.50 m dans laquelle se trouve l'ensemble des ouvrages de prétraitement et du traitement final).

En effet, ce monobloc n'a jamais fait l'objet d'un contrôle ni de rénovation durant les 50 ans d'exploitation (le poids propre de l'ouvrage l'amènerait à se soulever si on le vidait pour une rénovation ; les murs de séparation des 4 ouvrages de l'infrastructure en brique ne permettent pas de maintenir un ouvrage en service pendant que les autres sont en révision). L'état du lit bactérien situé dans la superstructure, également construit en briques armées, est très préoccupant car les armatures qui ceinturent le mur extérieur sont corrodées et le risque de rupture de ce mur est important.

En cas de panne, la STEP ne possédant qu'une seule voie de traitement, les eaux usées seraient rejetées directement au lac sans traitement. Cela est inconcevable d'un point de vue environnemental. Ce serait très coûteux en termes de travaux d'urgence. Ce ne serait, dans tous les cas, pas toléré par le Canton. Pour toutes ces raisons, il est urgent de trouver une solution.

3.1. Alternatives envisagées

Plusieurs options ont été envisagées pour ne retenir que l'alternative étudiée et comparée dans les chapitres suivants, celle de se raccorder soit à l'ASSE (Nyon) soit au Lavasson (Gland). Les autres options sont brièvement décrites ci-après.

3.1.1 Remettre en état la STEP de Prangins

En 2016, une étude sommaire avait évalué les coûts de travaux de rénovation complets de la STEP à CHF 1'404'000.-, sans solution permettant de respecter les normes de rejet d'EU durant les travaux.

A l'époque, il avait été jugé techniquement et financièrement préférable de maintenir la STEP de Prangins en fonction jusqu'au raccordement à une STEP régionale. Le préavis 92/16 l'explique en détails. Le Conseil avait simplement voté en 2018 (préavis 22) un crédit de CHF 90'000.- TTC pour la réhabilitation des installations de mesure, de commande et de régulation (MCR) de la STEP de Prangins. Les montants nécessaires aux frais d'entretien optimum et au maintien de la STEP sont restés dans le budget annuel.

Au-delà de 2025, poursuivre dans cette voie nécessiterait des coûts trop importants pour une durée de seulement 5 à 10 ans. Le rapport de la commission ad-hoc sur le préavis 45/20 en développe les raisons. Le chiffre de CHF 9 millions pour assurer les coûts de transformation a été avancé pour une prévision de 6'500 EH. Celui du coût d'exploitation avoisinerait les CHF 300.-/EH/an. Une nouvelle prolongation de la durée de vie de la STEP de Prangins n'est donc plus envisageable.

3.1.2 Construction d'une nouvelle STEP à Prangins

Le préavis 45/20 indique les raisons pour lesquelles cette option est à écarter, d'une part parce que le Canton n'y est pas favorable (du point de vue de la protection des eaux puisqu'une grande STEP permet un traitement à la pointe de la technique), de l'autre parce que cela serait financièrement prohibitif.

3.1.3 Installation d'une STEP provisoire

Des STEPs mobiles de petites tailles existent pour traiter les eaux de 200 à 300 habitants. Pour un tel concept, il faudrait pouvoir disposer de 20 STEPs mobiles (pour autant qu'on en trouve), pour traiter les eaux de 4'000 habitants.

Leur installation à titre provisoire en attendant une solution durable du côté du Lavasson :

- Coûterait davantage qu'un raccordement provisoire sur Nyon,
- Nécessiterait une surface totale équivalente à celle d'un terrain de football,
- Obligerait à engager des ressources humaines supplémentaires pour assurer l'exploitation et la maintenance sur de multiples sites.

Par ailleurs, ces installations provisoires fonctionnent avec difficulté en regard des normes cantonales existantes.

Pour toutes ces raisons, cette option n'a pas été étudiée plus avant.

Revenons à l'alternative retenue Gland-Lavasson-APEC ou Nyon-ASSE pour l'examiner sous les prismes techniques (sécurité), financiers et politiques, par ordre d'importance.

3.1.4 Gland-Lavasson-APEC / Nyon-ASSE

Dans cette alternative, le choix que doit opérer la Commune de Prangins est déterminé par des critères de coûts et de délais, accessoirement par le futur statut de client ou de partenaire de la Commune de Prangins.

Deux études, respectivement Triform (5 janvier 2016 et 10 mai 2019), ont été menées dans le passé dans le cadre des études plus globales sur la régionalisation des eaux, sur les deux options de raccordement Gland ou Nyon. Elles avaient estimé un coût de raccordement de CHF 1'650'00.- vers Nyon et de CHF 4'270'000.- vers Gland. En ce qui concerne les coûts d'exploitation futurs, les chiffres énoncés dans les précédentes études sont amenés à évoluer.

Le critère du délai est prépondérant. La STEP de Prangins, bien entretenue, pourrait fonctionner au-delà de 2025, mais elle pourrait fort bien être mise hors service à tout moment, à cause d'une panne majeure. Le risque est à prendre en compte.

La STEP actuelle de Nyon a une réserve de capacité suffisante qui permettrait un raccordement rapide au cas où la STEP de Prangins aurait des difficultés. Ainsi, le raccordement à la STEP existante de l'ASSE en 2025 est assuré alors que celui à une STEP encore à construire, au Lavasson, ne l'est pas. Ceci est développé plus loin.

3.2 Aspects techniques

Notons d'emblée que sur le plan qualitatif, les deux projets sont similaires puisque le concept de rénovation de la STEP de Nyon (boues activées), comme celui de l'APEC, donne la priorité aux économies d'énergies et respecte les nouvelles exigences de traitement des eaux usées.

3.2.1 Risques à moyen terme

En premier lieu, il s'agit de relever un élément essentiel, à savoir que la STEP actuelle de l'APEC située à la Dullive n'est pas en mesure de recevoir les eaux usées de Prangins pour des raisons de surcharge.

Y compris dans le cas d'urgence où la STEP de Prangins connaîtrait une défaillance et où la réalisation de la STEP du Lavasson ne serait pas encore mise en service, la DGE, dûment consultée à ce propos, ne

délivrerait pas l'autorisation à la STEP de la Dullive de traiter temporairement les eaux usées de Prangins, car cette installation est déjà actuellement saturée.

Or la date de mise en service du Lavasson, prévue pour 2026, dépendra des oppositions éventuelles en cours de procédure liée au Plan d'affectation lors de la mise à l'enquête.

Ainsi donc, dans l'hypothèse où Prangins aurait choisi de se raccorder au Lavasson, aurait adhéré à l'APEC et aurait entrepris les travaux de raccordement vers Gland, mais que d'autre part le calendrier de réalisation de la nouvelle STEP et la fin de vie de celle de Prangins ne coïncideraient pas, la STEP de l'APEC à la Dullive ne pourrait accepter les eaux usées de Prangins en dépannage, contrairement à la STEP de Nyon.

La décision de raccordement doit prendre en compte les nécessités et risques à court et moyen terme, aussi bien que les objectifs à long terme. Le critère du délai peut orienter la décision de la Commune de Prangins uniquement sur cette base, quand bien même les autres critères la dirigeraient sur un autre choix.

La raison du délai seule suffirait à prendre la décision de construire un collecteur vers Nyon, dans la RC1 (route cantonale dite route du lac), mais d'autres arguments soutiennent cette option sur le plan technique.

Elles sont les suivantes :

- Raccordement gravitaire sur le réseau eaux usées (EU) de Nyon,
- Distance de raccordement plus courte,
- Temps de transport des eaux plus court.

Relevons que les sondages géotechniques effectués pour la RC1 démontrent une qualité de terrain normale avec présence possible d'eaux souterraines localisées.

Sur le plan financier, des arguments appuient aussi cette option.

3.3 Aspects financiers

Il faut distinguer d'une part les coûts d'investissements (travaux de raccordement) et les coûts de fonctionnement/exploitation, sur lesquels devront se baser les taxes. Actuellement, avec les taux d'intérêt qui sont bas, les coûts d'investissement influencent peu les coûts d'exploitation.

Les coûts d'**investissements** des travaux de raccordement en direction de Nyon sont très largement inférieurs, vu la distance bien moindre, à ceux qu'engendreraient des travaux du côté de Gland. Par ailleurs une opportunité non négligeable se présente de coupler ces travaux avec ceux de la RC1. Cette synergie représentera une économie substantielle d'environ CHF 300'000.-.

- Coût estimatif honoraires et travaux raccordement de CHF 1'950'000.- (Nyon) versus CHF 4'500'000.- (Gland).
- Opportunité de combiner les travaux avec la RC1.

Les coûts de **fonctionnement** (frais d'exploitation et d'entretien) serviront de base de calcul pour la taxe d'épuration. Ce sera le cas pour Prangins tant que sa propre STEP fonctionne, puis pour l'APEC et la VdN.

Du côté de Nyon, il s'agit ici de distinguer les coûts actuels de la STEP de l'ASSE et les coûts futurs, une fois que Nyon aura mis à niveau sa STEP.

En ce qui concerne les coûts actuels, un courrier de la VdN annonce des taxes perçues actuellement qui peuvent être considérées comme tout à fait normales, compte tenu de la capacité de traitement de la STEP de Nyon.

Quant aux coûts ultérieurs, les études tant pour les STEP à Gland qu'à Nyon ne sont pas suffisamment avancées pour les connaître. Toutefois, les frais d'exploitation des 2 installations devraient être très proches, à l'exception du relevage légèrement plus important à Nyon (+ 12 m.).

3.4 Aspects politiques

Prangins partage des intérêts avec l'une et l'autre des deux villes voisines : elle est tournée vers Gland et le réseau des Toblerones pour son accueil préscolaire et parascolaire, mais c'est vers Nyon que les élèves du secondaire poursuivent leur scolarité. Associée à la Ville de Nyon pour sa sécurité (Police Nyon Région), c'est avec la Société électrique intercommunale de la Côte à Gland (SEIC) (dont elle est actionnaire avec 5 autres communes voisines) qu'elle travaille pour les questions énergétiques. Prangins entretient d'excellentes relations avec toutes ses voisines. C'est donc au cas par cas et selon le dossier que Prangins doit évaluer la meilleure option.

La VdN, comme l'APEC, a tout intérêt à accueillir de nouvelles communes pour abaisser les coûts d'exploitation, même si l'absorption d'habitants supplémentaires peut engendrer des travaux d'investissements supplémentaires.

3.4.1 Statut de partenaire versus client

La VdN est seule propriétaire de sa STEP. Les 5 communes de l'AEB qui actuellement traitent leurs eaux à Nyon sont considérées comme des clients : elles ne peuvent intervenir dans les décisions de la VdN et celle-ci souhaite maintenir ce principe pour le futur.

Quoiqu'il en soit, une clé de répartition sera discutée et définie de manière équitable en prenant en compte les réglementations et les bonnes pratiques en vigueur.

En gage d'amitié, Monsieur Mingard, Conseiller de la Commune de Prangins, est invité à participer aux séances du comité de projet (COPRO) de Nyon qui coordonne les études pour la future STEP, afin que sur le plan technique les intérêts de la Commune de Prangins soient pris en compte.

Pour l'APEC, le fonctionnement plus démocratique en association intercommunale donne la possibilité à chaque commune partenaire de participer aux décisions. L'association est constituée d'un comité directeur, d'une commission de gestion et d'une assemblée (législatif), constituée des représentants de l'ensemble des communes, qui vote le budget, les comptes et chaque préavis pour les investissements.

3.4.2 Risques d'opposition

Les travaux d'extension de la STEP de Nyon, dans la parcelle actuelle et dans une région peu habitée, ne nécessitent en principe pas de modifications du plan d'affectation, mais seulement une mise à l'enquête avec moins de risque d'oppositions.

En revanche le projet de l'APEC risque davantage de devoir répondre à des oppositions malgré les mesures prises pour s'en prémunir. Il nécessite de mettre à l'enquête dans un premier temps le plan d'affectation de la nouvelle parcelle du Lavasson, puis de mettre à l'enquête le projet.

Le tableau ci-après résume les éléments de comparaison entre les deux options.

Tableau comparatif forces – faiblesses - risques - opportunités

VARIANTE STEP NYON	VARIANTE APEC GLAND
Base de dimensionnement Consommation d'eau potable : 343'000 m3/an Habitants : 4'100 habitants 4'400 équivalents habitants	
Force :	Risque :
Délais de raccordement Sur STEP existante : 2023-2024 Sur STEP future : 2027-2028 Prolongement fonctionnement STEP Prangins : 2 à 3 ans	Délai de raccordement Sur STEP existante : pas de possibilité Sur STEP future : 2027- ? (selon oppositions) Prolongement fonctionnement STEP Prangins : 5 à 10 ans
Faiblesse :	Force :
Statut Commune de Prangins cliente ; convention à établir sur la base des réglementations en vigueur et bonnes pratiques	Statut Commune de Prangins membre de l'association intercommunale et partenaire à part entière.
Opportunité : travaux RC1	
Force :	Faiblesse :
Coût du raccordement Collecteur : CHF 1'650'000.- Pompage : CHF 310'000.- Total : CHF 1'950'000.-	Coût du raccordement Collecteur : CHF 3'605'000.- Pompage : CHF 665'000.- Total : CHF 4'270'000.-
Neutre	
Coût annuel exploitation future STEP Collecteurs : CHF 28'000.- Pompage : CHF 16'000.- STEP : CHF 660'000.- Total: CHF 704'000.- Coût par EH : CHF 160.00 Coût par m3 : CHF 2.05	Coût annuel exploitation future STEP Collecteurs : CHF 50'000.- Pompage : CHF 72'000.- STEP : CHF 550'000.- Total : CHF 672'000.- Coût par EH : CHF 152.70 Coût par m3 : CHF 1.96
Taxe annuelle estimée future STEP En 2027 : CHF 150.- /EH En 2045 : CHF 120.- /EH	Taxe annuelle estimée future STEP En 2027-2032 : CHF 125.- /EH En 2045 : CHF 100.- /EH

Remarque : L'ensemble des coûts mentionnés dans le tableau est estimatif avec une approche prudente. Dans l'attente d'une confirmation, précision à +/- 20 %, mais la différence finale de 9 ct n'est pas rédhibitoire.

3.5 Synthèse

La Municipalité de Prangins vous propose et vous recommande de se raccorder sur la STEP de Nyon afin de pouvoir, d'ici 2022-2024, mettre rapidement hors service sa STEP vieillissante. La Commune de

Prangins s'expose au risque de déverser ses eaux polluées dans le lac avec toutes les conséquences qui en découlent. Il n'existe pas d'alternatives raisonnables à court terme qu'un raccordement rapide sur la STEP existante de Nyon. Au surplus, en cas de panne, Prangins prendrait le risque financier d'avoir à réparer et investir sur la STEP actuelle alors que celle-ci est vouée à la démolition à l'horizon 2025.

La Commune a l'opportunité unique de profiter des travaux de réhabilitation de la RC1 pour implanter dans le cadre global des travaux un collecteur de transport de ses eaux usées et se raccorder à la STEP de Nyon via sa station de pompage à Rive. La Municipalité le recommande.

Pour autant que le Conseil communal de Prangins valide le choix de la Municipalité, il s'agit d'entreprendre les travaux consécutifs à cette décision en les coordonnant avec ceux de requalification de la RC1. Ce qui suit vise à obtenir le crédit d'étude nécessaire à cela.

2^{ème} PARTIE

4. Demande de crédit d'étude pour le collecteur sous la RC1

Descriptif général du projet

L'ensemble des collecteurs de concentration des eaux usées de la Commune de Prangins seront raccordés sur un nouveau collecteur implanté sous le futur trottoir sud de la RC1, depuis le carrefour RC1 - Route de Promenthoux jusqu'à la limite ouest de la Commune, où il sera raccordé aux collecteurs EU de la Ville de Nyon puis sur la station de pompage de Rive, qui refoule les eaux usées sur la station d'épuration de l'Asse.

Une mesure de débit sera installée avant le raccordement sur le collecteur EU de Nyon pour quantifier le débit d'eaux usées à traiter sur la STEP de Nyon.

Le collecteur EU des bâtiments situés entre la RC1 et le lac est actuellement raccordé à une station de pompage située dans la STEP actuelle, pour relever les eaux usées à l'entrée de la STEP. Ce collecteur et cette station de relevage est équipée de pompes immergées. Pour le futur, les pompes doivent être remplacées et il existe 2 variantes.

- A. La première variante consiste à remplacer les pompes et garder la fosse actuelle avec une nouvelle conduite de refoulement. Cette variante est difficile à réaliser et compliquée à exploiter.
- B. La 2^{ème} variante renonce au principe des pompes immergées pour une nouvelle station de pompage avec des pompes à pré-rotation. Les eaux usées sont refoulées par 2 pompes sans fosse de stockage, installées à sec dans un local accessible et facile d'entretien avec des bons rendements.

Ces 2 variantes seront comparées et la meilleure variante sera retenue.

La démolition de la STEP existante et la modification du pompage des eaux usées pour les habitations situées entre la RC1 et le lac fait partie intégrante du dit mandat.

Pour des raisons évidentes de cohésion et d'efficacité, la Commune a choisi d'attribuer un mandat complémentaire au bureau d'ingénieurs SGI, celui-là même qui a déjà été mandaté pour les travaux sur la RC1 et qui est à même de réaliser l'entier du projet. Le bureau SGI a une expérience aussi en

matière de génie civil et hydraulique. L'offre qu'il a remise à la Commune en réponse au cahier des charges qui lui a été soumis est tout à fait satisfaisante.

Ce mandat complémentaire sera réalisé en procédure de gré à gré selon le principe des marchés publics et plus particulièrement selon l'article 9 des conditions particulières¹. Les honoraires pour les prestations suivantes feront l'objet d'une consultation selon la norme SIA 103 :

- Etude de faisabilité,
- Projet de l'ouvrage, validation du projet, devis détaillé,
- Mise en soumission avec les travaux de la RC1,
- Adjudication des travaux,
- Direction générale et locale des travaux,
- Exploitation.

Honoraires pour études de faisabilité et projet de l'ouvrage :

Honoraires pour collecteur de transport sous RC1 + pompage + refoulement HT :	CHF 68'000.-
Honoraires pour création d'une nouvelle station de pompage HT:	CHF 19'000.-
Honoraires pour relevés canalisation, sondage géotechnique HT:	CHF 15'000.-
Divers et imprévus HT :	CHF 10'000.-
TVA 7.7 % :	CHF 9'000.-
Total Honoraires TTC :	CHF 121'000.-

Les honoraires pour les études de faisabilité et le projet de l'ouvrage permettront d'étudier le projet complet, de définir les coûts des travaux, de faire la mise en soumission et de choisir entre la rénovation ou la création d'une nouvelle station de relevage avec le refoulement pour la zone située sous la RC1. Afin de tenir les délais serrés, une partie des montants aura été engagée à l'heure de présenter ce préavis, à hauteur de la compétence de la Municipalité, pour les études préliminaires. En effet, le facteur temps concernant les ouvrages de génie civil est à prendre en considération (les différents organes de la STEP sont rigoureusement entretenus, cependant, à nouveau, les ouvrages de génie ne peuvent être inspectés. Une défaillance de ceux-ci entraînerait des frais très importants et une interruption du traitement des eaux). Par ailleurs, l'arrivée ces derniers et prochains mois de nombreux nouveaux habitants va rajouter une pression supplémentaire sur la STEP.

Les honoraires pour la réalisation des travaux seront inclus dans le futur préavis pour le financement du projet.

Planning :

Juin-septembre 2022 :	projet ouvrage
Août 2022 – février 2023 :	appel d'offres, projet d'exécution
Décembre 2022 :	préavis crédit de réalisation
Mars-décembre 2023 :	réalisation des collecteurs
Oct-décembre 2023 :	mise en service
2024 :	exploitation et démolition du Monobloc.

¹ art. 9 directives d'exécution f) : *des événements imprévisibles font que des prestations supplémentaires sont nécessaires pour exécuter ou compléter un marché adjugé sous le régime de la libre concurrence et le fait de séparer ces prestations du marché initial pour des motifs techniques ou économiques entraîne pour l'adjudicateur des difficultés importantes. La valeur des marchés supplémentaires ne doit pas dépasser la moitié de la valeur du marché initial ...*

5. Prochaines étapes

Lorsque les eaux usées seront raccordées à la STEP de Nyon, les installations existantes de Prangins seront démantelées. Le Monobloc Schreiber sera démonté. L'ouvrage de pré-traitement situé à l'entrée sera affecté au port comme local de stockage du matériel. Le bâtiment d'habitation subsistera. La parcelle sera disponible pour d'autres affectations et pourra inspirer de nouvelles vocations.

6. Conclusion

Voici un récapitulatif de l'ensemble des arguments qui plaident en faveur du raccordement vers la STEP de l'ASSE à Nyon :

- Possibilité de se raccorder d'ici 2023-2024
- Distance de raccordement plus courte.
- Temps de transport des eaux plus court
- Raccordement gravitaire sur le réseau EU de Nyon
- Opportunité de combiner les travaux avec la RC1
- Frais d'exploitation très proches de ceux estimés pour la STEP du Lavasson à l'exception du relevage légèrement plus important à Nyon (+ 12 m)
- Travaux d'extension de la STEP de Nyon qui ne nécessitent en principe pas de modifications du plan d'affectation mais une simple mise à l'enquête avec un risque d'oppositions moindre

Au-delà des aspects financiers, techniques ou politiques traités dans ce préavis, il faut se réjouir des perspectives d'avancées en termes de traitement des micropolluants. Il est heureux de constater que l'enjeu de la qualité de l'eau n'en est pas un pour le choix d'un futur partenaire, puisque tant la future STEP de la VdN que celle de l'APEC satisferont les normes les plus exigeantes en matière de traitement des polluants et aussi en termes d'optimisation énergétique.

C'est donc bien sur des critères de sécurité et de pragmatisme qu'il faut se déterminer et ce préavis a tenté de vous exposer factuellement toutes les raisons objectives qui portent Prangins à se raccorder à Nyon.

La décision étant prise, il s'agira de coordonner les efforts pour l'étude et la réalisation du raccordement vers la STAP de Nyon et les travaux de réaménagements de la RC1. La difficulté du mandat est élevée et nécessite un professionnalisme hors pair, avec les moyens adéquats pour accomplir un travail de qualité.

Le défi est important mais la Commune est en mesure de le relever pour répondre à un besoin essentiel de ses habitants.

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No 14/22 concernant le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et la demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. De valider le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon
2. D'accorder le crédit d'étude de CHF TTC 121'000.— pour les travaux de raccordement et la construction de collecteur
3. D'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 11 avril 2022, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La vice-présidente



Alice Durnat-Levi



La secrétaire



Poona Mahshoor

Annexe : Historique

Historique

- 2014 Adaptation de la Loi fédérale sur la protection des eaux exigeant la mise en œuvre d'un traitement avancé, afin de réduire la charge en micropolluants des eaux usées.
- 2013, 2014 et 2015 Les travaux et études accomplis par les partenaires démontrent l'intérêt d'une STEP régionale unique et identifient parmi une trentaine de sites celui du Lavasson à Gland pour son implantation.
- 2016 Les exécutifs des 4 communes et 2 associations partenaires signent une convention pour la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour la régionalisation de l'épuration de l'eau. Un préavis-type (commun) est présenté à l'ensemble des organes délibérants concernés, demandant des crédits pour la participation aux études de mise en place du projet de STEP unique régionale. A Prangins, **préavis No 92/16** demandant un crédit de CHF 26'000.-, adopté le 18 mai 2016.
- 2017 L'ensemble des organes délibérants a accepté le crédit d'étude demandé par le préavis-type. Le Conseil communal de Nyon amende le préavis avec un crédit de CHF 75'000.- supplémentaire pour des études complémentaires précisant la faisabilité et les coûts pour l'adaptation de la STEP à Nyon (ASSE 45).
- 2017 Le résultat des études complémentaires penche en faveur de la régionalisation. Le Conseil communal de Nyon permet à la Municipalité de poursuivre le projet de régionalisation selon le scénario de STEP unique à Gland.
- 2018 Prangins : **Préavis No 22/18** relatif à la demande d'un crédit de CHF 90'000.- TTC concernant la réhabilitation des installations MCR (mesure, commande, régulation) à la station d'épuration de Prangins.
- 2018 L'APEC réalise également une étude comparative à la STEP régionale unique (LAVASSON45) avec une variante à deux STEP régionales plus petites. Il ressort que la variante d'une STEP régionale unique est plus avantageuse pour chacun des partenaires.
- 2019 Préavis 17 de l'APEC sur le projet de STEP régionale (98 millions de francs (+/- 25%, coûts annuels de fonctionnement en moyenne de 91.-/EH) et préavis 24 sur les conditions d'adhésion des communes de l'AEB, de Nyon, de Gingins, de Chésereux et de Prangins.
- 2020 Dépôt d'un préavis-type commun de demande d'adhésion au projet de STEP régionale unique pour les communes de Chésereux, Gingins, Nyon, Prangins, ainsi que les communes de l'AEB, et de participations d'investissements y relatives.
- 26 juin 2020 Prangins : **Préavis No 45/20** relatif à la demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique et demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.—TTC accepté par le Conseil communal.
- Nov. 2020 Le projet de STEP unique régionale est mis à l'arrêt par le vote sous condition du Conseil communal de la VdN : le crédit d'investissement de 7 millions ne serait versé qu'une fois l'affectation du terrain glandois du Lavasson, prévu pour la STEP, définitivement validée. La Municipalité promet d'étudier en parallèle un plan B : la mise aux normes de l'actuelle STEP nyonnaise de l'Asse, notamment en ce qui concerne le traitement des micropolluants.
L'APEC renonce au projet de STEP unique et étudie un projet amendé à la baisse pour les 21 communes de l'association pour une capacité entre 60'000 EH et 70 000 EH.

CHF 953 000.- de crédits d'études sont votés par l'assemblée intercommunale de l'APEC pour les études hydrogéologiques et d'impact sur l'environnement, le projet routier, les urbanistes qui travailleront sur le dossier, ainsi que les appels d'offres et le jury qui les évaluera.

2021 Suite à la décision de l'APEC de partir seule et dans l'idée que la VdN pourrait aussi devenir un centre régional pour l'épuration, tenant compte du raccordement des communes du bassin versant de l'AEB, de Gingins, de Chésereux et de Prangins pour une capacité de 65'000 EH, une demande de crédit d'études pour l'agrandissement de la STEP du site de l'Asse est demandée, avec le traitement de l'azote et des micropolluants.

Mai 2021 L'APEC a procédé à une **nouvelle étude évaluant les sites potentiels** d'implantation, pour 70'000 équivalents habitants, contre 120'000 pour le projet précédent. L'étude a à nouveau conclu au choix du Lavasson : intégration au paysage, accessibilité, taille, zone d'affectation remplissent mieux les critères d'évaluation que d'autres zones.. Au lieu de 35 000 m2 pour la STEP unique, seuls 28 000 m2 seront nécessaires. Elle coûtera environ 60 à 65 millions, au lieu des 98 millions du projet unique, qui aurait compté trente communes.

Le site du Lavasson reste néanmoins critiqué. Les pierres d'achoppement sont les nuisances liées au trafic généré par le chantier, puis par l'exploitation de la future STEP, mais aussi le sacrifice des surfaces d'assolement du terrain agricole du Lavasson – exceptionnellement autorisé pour une infrastructure d'intérêt régional mais pour lequel la procédure de légalisation doit être relancée quasiment de zéro après le retrait de la VdN.

Oct. 2021 L'APEC avise ses 21 communes membres qu'elle s'opposera à toute construction pouvant accueillir plus de 15 habitants tant qu'elle n'aura pas le feu vert pour bâtir sa nouvelle installation de traitement.

Séance Prangins / APEC. Délai supplémentaire pour que Prangins prenne position.

Déc. 2021 Envoi du dossier de projet de STEP du Lavasson à l'examen préalable du Canton.

Séances Nyon/Prangins et Prangins/DGE.

Courriers DGE et APEC excluant tout raccordement de Prangins à la Dullive en cas de nécessité.

Janv.-mars 22 Nyon/Prangins : échanges de courriers, séance technique le 25 Janvier. Confirmation de la position municipale à la Ville de Nyon et à l'APEC.